



PRÉFET DE LA CHARENTE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPÉCIAL RETENUES D'EAU
A USAGE D'IRRIGATION

25 juin 2015

Adresse postale : 7, 9 rue de la préfecture
CS 92301
16023 ANGOULÊME CEDEX
Téléphone : 05 45 97 61 00 – Serveur vocal : 0.821.80.30.16
Horaires d'ouverture : de 8h30 à 13h30 – Site internet : www.charente.gouv.fr

SOMMAIRE

Direction Départementale des Territoires

Arrêté complémentaire du 15 juin 2015 portant prescriptions spécifiques relatif à l'autorisation d'un barrage au titre de la rubrique 3.2.5.0 de la nomenclature prévue par l'article R.214-1 du code de l'environnement.

Retenue d'eau à usage d'irrigation au lieu-dit « Bois de Maserbaux » - Commune de VENTOUSE.

Arrêté complémentaire du 15 juin 2015 portant prescriptions spécifiques relatif à l'autorisation d'un barrage au titre de la rubrique 3.2.5.0 de la nomenclature prévue par l'article R.214-1 du code de l'environnement.

Retenue d'eau à usage d'irrigation au lieu-dit « Chez le Roi » - Commune de BEAULIEU SUR SONNETTE.

Arrêté complémentaire du 15 juin 2015 portant prescriptions spécifiques relatif à l'autorisation d'un barrage au titre de la rubrique 3.2.5.0 de la nomenclature prévue par l'article R.214-1 du code de l'environnement.

Retenue d'eau à usage d'irrigation au lieu-dit « Bois Chatain » - Commune de TUSSON.

Arrêté complémentaire du 15 juin 2015 portant prescriptions spécifiques relatif à l'autorisation d'un barrage au titre de la rubrique 3.2.5.0 de la nomenclature prévue par l'article R.214-1 du code de l'environnement.

Retenue d'eau à usage d'irrigation au lieu-dit « Les Champs Chateau » - Commune de SALLES DE VILLEFAGNAN.

Arrêté complémentaire du 15 juin 2015 portant prescriptions spécifiques relatif à l'autorisation d'un barrage au titre de la rubrique 3.2.5.0 de la nomenclature prévue par l'article R.214-1 du code de l'environnement.

Retenue d'eau à usage d'alimentation en eau potable au « Barrage de l'Issoire » - Commune de SAINT-GERMAIN-DE-CONFOLENS

Arrêté complémentaire du 15 juin 2015 portant prescriptions spécifiques relatif à l'autorisation d'un barrage au titre de la rubrique 3.2.5.0 de la nomenclature prévue par l'article R.214-1 du code de l'environnement.

Retenue d'eau à usage d'irrigation au lieu-dit « La Prée » - Commune de SAINT-FRAIGNE.

Arrêté complémentaire du 15 juin 2015 portant prescriptions spécifiques relatif à l'autorisation d'un barrage au titre de la rubrique 3.2.5.0 de la nomenclature prévue par l'article R.214-1 du code de l'environnement.

Retenue d'eau à usage d'irrigation au lieu-dit « Les Pierrières » - Commune de SAINT-FRAIGNE.

Arrêté complémentaire du 15 juin 2015 portant prescriptions spécifiques relatif à l'autorisation d'un barrage au titre de la rubrique 3.2.5.0 de la nomenclature prévue par l'article R.214-1 du code de l'environnement.

Retenue d'eau à usage d'irrigation au lieu-dit « Bois Brange » - Commune de SAINT-FRAIGNE.

Arrêté complémentaire du 15 juin 2015 portant prescriptions spécifiques relatif à l'autorisation d'un barrage au titre de la rubrique 3.2.5.0 de la nomenclature prévue par l'article R.214-1 du code de l'environnement.

Retenue d'eau à usage d'irrigation au lieu-dit « Le Couradeau » - Commune de SAINT-AMANT-DE-BOIXE

Arrêté complémentaire du 15 juin 2015 portant prescriptions spécifiques relatif à l'autorisation d'un barrage au titre de la rubrique 3.2.5.0 de la nomenclature prévue par l'article R.214-1 du code de l'environnement.

Retenue d'eau à usage d'irrigation au lieu-dit « Gratte-Poule » - Commune ROUILLAC.

Arrêté complémentaire du 15 juin 2015 portant prescriptions spécifiques relatif à l'autorisation d'un barrage au titre de la rubrique 3.2.5.0 de la nomenclature prévue par l'article R.214-1 du code de l'environnement.

Retenue d'eau à usage d'irrigation au lieu-dit « Chantereine » - Commune d'ORADOUR.

Arrêté complémentaire du 15 juin 2015 portant prescriptions spécifiques relatif à l'autorisation d'un barrage au titre de la rubrique 3.2.5.0 de la nomenclature prévue par l'article R.214-1 du code de l'environnement.

Retenue d'eau à usage d'irrigation au lieu-dit « Terres de Bois Breton » - Commune de MONTIGNÉ.

Arrêté complémentaire du 15 juin 2015 portant prescriptions spécifiques relatif à l'autorisation d'un barrage au titre de la rubrique 3.2.5.0 de la nomenclature prévue par l'article R.214-1 du code de l'environnement.

Retenue d'eau à usage d'irrigation au lieu-dit « Tournepiche » - Commune de MONTEMBOEUF.

Arrêté complémentaire du 15 juin 2015 portant prescriptions spécifiques relatif à l'autorisation d'un barrage au titre de la rubrique 3.2.5.0 de la nomenclature prévue par l'article R.214-1 du code de l'environnement.

Retenue d'eau à usage d'irrigation au lieu-dit « Bois Morin » - Commune de MONS.

Arrêté complémentaire du 15 juin 2015 portant prescriptions spécifiques relatif à l'autorisation d'un barrage au titre de la rubrique 3.2.5.0 de la nomenclature prévue par l'article R.214-1 du code de l'environnement.

Retenue d'eau à usage de pisciculture à valorisation touristique au lieu-dit « Litrat » - Commune de MASSIGNAC

Arrêté complémentaire du 15 juin 2015 portant prescriptions spécifiques relatif à l'autorisation d'un barrage au titre de la rubrique 3.2.5.0 de la nomenclature prévue par l'article R.214-1 du code de l'environnement.

Retenue d'eau à usage de pisciculture à valorisation touristique au lieu-dit « La Prairie » - Commune de MASSIGNAC.

Arrêté complémentaire du 15 juin 2015 portant prescriptions spécifiques relatif à l'autorisation d'un barrage au titre de la rubrique 3.2.5.0 de la nomenclature prévue par l'article R.214-1 du code de l'environnement.

Retenue d'eau à usage d'irrigation au lieu-dit « La Vallée des Pruniers » - Commune de LONGRÉ

Arrêté complémentaire du 15 juin 2015 portant prescriptions spécifiques relatif à l'autorisation d'un barrage au titre de la rubrique 3.2.5.0 de la nomenclature prévue par l'article R.214-1 du code de l'environnement.

Retenue d'eau à usage d'irrigation au lieu-dit « La Belle Garde » - Commune de LES GOURS.

Arrêté complémentaire du 15 juin 2015 portant prescriptions spécifiques relatif à l'autorisation d'un barrage au titre de la rubrique 3.2.5.0 de la nomenclature prévue par l'article R.214-1 du code de l'environnement.

Retenue d'eau à usage d'irrigation au lieu-dit « Champ Limbert » - Commune de GENAC.

Arrêté complémentaire du 15 juin 2015 portant prescriptions spécifiques relatif à l'autorisation d'un barrage au titre de la rubrique 3.2.5.0 de la nomenclature prévue par l'article R.214-1 du code de l'environnement.

Retenue d'eau à usage d'irrigation au lieu-dit « Bois de la Vallée » - Commune de CHARMÉ

Arrêté complémentaire du 15 juin 2015 portant prescriptions spécifiques relatif à l'autorisation d'un barrage au titre de la rubrique 3.2.5.0 de la nomenclature prévue par l'article R.214-1 du code de l'environnement.

Retenue d'eau à usage d'irrigation au lieu-dit « Fontfaix » - Commune de CELLEFROUIN

Arrêté complémentaire du 15 juin 2015 portant prescriptions spécifiques relatif à l'autorisation d'un barrage au titre de la rubrique 3.2.5.0 de la nomenclature prévue par l'article R.214-1 du code de l'environnement.

Retenue d'eau à usage d'irrigation au lieu-dit « Moulin de la Charrière » - Commune de BRETTE.

Arrêté complémentaire du 15 juin 2015 portant prescriptions spécifiques relatif à l'autorisation d'un barrage au titre de la rubrique 3.2.5.0 de la nomenclature prévue par l'article R.214-1 du code de l'environnement.

Retenue d'eau à usage d'irrigation au lieu-dit « La Folie » - Commune de BONNEVILLE.

Arrêté complémentaire du 15 juin 2015 portant prescriptions spécifiques relatif à l'autorisation d'un barrage au titre de la rubrique 3.2.5.0 de la nomenclature prévue par l'article R.214-1 du code de l'environnement.

Retenue d'eau à usage d'irrigation au lieu-dit « Le Pripeau » - Commune d'AIGRE.

Ces actes sont consultables, sur demande, à la Préfecture
Service de Coordination des Politiques Publiques
05 45 97 61 55 ou 05 45 97 61 80